

Publié le 03/07/2024

Délibération du Conseil municipal

Séance du 2 juillet 2024

Le deux juillet deux mille vingt-quatre, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BEAUCLAIR Sophie	à PAVILLON Jean-Paul
GAILLARD Yohan	à REBILLARD Michèle
LIOTON Valérie	à CHOUTEAU Edith
SOUILHE Jérôme	à PUSHPARAJ Emilie

Absent(s) excusé(s)

Absents

BOUSSICAULT Gérald, GAUTHERON Xavier, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

FRAKSO Mohamed, LECOMTE Delphine

Convocation adressée le 26 juin 2024, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 3 juillet 2024, article L.2121.25 CGCT

24SE0207-01 | Adhésion à l'association Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée et signature de la Charte d'engagement

Monsieur Jean-Paul Pavillon, Maire, expose :

L'association nationale Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée (TZCLD) a pour but de promouvoir le droit d'obtenir un emploi, dans le cadre d'un projet de territoire en visant l'adéquation entre ceux qui demandent un emploi et les besoins sociaux, économiques et environnementaux du territoire.

A ce titre, l'association accompagnement des projets de territoires émergents, promeut le projet dans des instances de la vie politique locale et nationale, afin d'aboutir à une troisième loi pour le droit à l'emploi pour tous.

La Ville des Ponts-de-Cé, au vu des besoins du territoire, s'est dite intéressée pour expérimenter une action sur son territoire et a sollicité ses partenaires, notamment Angers Loire Métropole, détenteur de la compétence économique.

Aussi, Angers Loire Métropole a confié à ALDEV, son agence de développement économique, la mission de mener une étude d'opportunité sur le dispositif TZCLD, en partenariat avec le CCAS.

L'association nationale TZCLD peut accompagner la démarche, de manière individuelle ou collective, sous réserve d'une adhésion à leur association et de la signature de la charte d'engagement.

L'adhésion donne lieu à une cotisation annuelle.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis du Comité consultatif ville attentive à toutes et à tous du 20 juin 2024,

En accord avec le Bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve l'adhésion à l'association nationale Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée,**
- **Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer la Charte d'engagement,**
- **Prévoit chaque année les crédits nécessaires au paiement de la cotisation.**

VOTE			
En exercice	32	POUR	28
Présents	25	CONTRE	0
Pouvoirs	4	ABSTENTION	1 (D. LIZE)
Pris part au vote	29	TOTAL	29

Délibération adoptée à la majorité

**Le Maire,
Jean-Paul Pavillon**

